

» chrétiennes. Leur incrédulité & celle de tous  
» leurs pareils n'est autre chose qu'indifférence  
» pour le Salut, oubli des vérités qu'enseigne  
» l'Evangile, & dans ceux qui s'éloignent le  
» plus de Dieu, haine contre la Religion, &  
» ce qui en est une conséquence, désir qu'elle  
» ne soit pas véritable. »

Il faut lire le reste de ce premier morceau contenu dans le Volume de Mr. l'Evêque du Puy, & nous permettre de rendre compte des quatre autres questions dans un second Extrait.

III. Il paroît depuis quelque tems un nouvel ouvrage de Droit qui a pour titre : *La Jurisprudence du Haynaut - François, contenant les Coutumes de la Province & les Ordonnances de nos Rois dans leur ordre naturel, avec les formules des principaux Actes par Mr. Antoine-François-Joseph Dumées, Procureur du Roi de la Ville d'Arvesnes.* Imprimé chez Willerval à Douai.

On dit que l'Auteur eut l'honneur de présenter son Manuscrit à feu Mr. le Chancelier, & que ce Magistrat en ayant lû quelques endroits, témoigna d'en être content; ajoutant qu'il verroit d'autant plus volontiers cet Ouvrage imprimé, que c'étoit le premier dans ce genre qui pût donner quelque notion des principes de la Jurisprudence du Haynaut, dont il semble que l'on ait fait un mystère jusqu'aujourd'hui. Les matières y sont distribuées dans un bel ordre, à peu près dans le goût des instituts; avec cette différence cependant que les maximes sont détachées les unes des autres, ayant chacune immédiatement au-dessus, sa preuve tirée soit du Droit Romain, de la Coutume, ou de l'Ordonnance: Méthode claire & lumineuse, dont Mr. Domat est l'Auteur, & qui a été suivie depuis